Camping du lac Lyster

Règlements pour un environnement naturel et social des plus agréables 😊

Version 2026.2

(Cette version peut évoluer sans préavis mais l'essence en demeurera le même)

Tables des matières

Règlements généraux 3

Règles de base 3

Couvre-feu… Gestion des décibels 3

Animaux permis, à certaines conditions : 3

Protégeons notre Planète 4

Plage 4

Violence ou agressivité physique ou verbale 4

Éclairage 4

Divers 5

Kayaks, planches à pagaie, bateaux… embarcations nautiques 5

Affichage sur les arbres 5

Prévention des feux de forêt 5

Consignes pour les réservations 6

Heures d'arrivée et départ 6

Politique d'annulation 6

Un emplacement de camping peut accueillir… 6

Visiteurs 7

Frais divers 7

Voiture électrique 7

Règlements spécifiques aux Saisonniers et Chalets 8

Général 8

Aménagement 8

Gestion des matières résiduelles (recyclage, verre, compost, déchets) 9

Recyclage – Règle d'OR 9

Visiteurs 9

Rabais accordés sur les locations de Mini-chalets et prêts-à-camper 9

Règlements spécifiques aux Saisonniers 10

Règlements spécifiques aux Chalets (devant l'Accueil) 11

Règlements généraux

Règles de base

1. Le Camping du lac Lyster est un endroit bucolique en forêt ou la tranquillité et le respect de la Nature et d'autrui sont privilégiés, autant que la production de bonheur et de plaisir par ses résidents, voyageurs de passage ou saisonniers 😊.
2. Vitesse limitée à 8 km/hre sur tout le site, PARTOUT. Dépassement de la limite : 1ière fois = avertissement écrit, 2ième fois = expulsion du camping
3. Toujours remettre le terrain dans le même état que vous l'avez trouvé i.e. replacer les pots-à-feu, tables et chaises sur votre terrain si vous les « emprunter » d'un site voisin que vous louez aussi.
4. Déchets & Recyclage: les rapporter aux bennes (verte et jaune) près de l'Accueil et suivre RIGOUREUSEMENT les instructions à cet effet. Il est du devoir de chacun de recycler au maximum, lorsque possible.
5. Compost : Respecter strictement les règles en vigueur
6. Bois : Apportez le vôtre s'il est sec… intolérance au « feu de boucane »… Nous vendons de belle grosse poche de bon bois qui brûle bien.
7. Interdiction de voler un drone à partir de la plage ou du camping
8. Grosses lumières/spots interdits sur les terrains pour ne pas perturber le ciel, la faune, et ses voisins.
9. Voiturette de golf et « côte-à-côte » strictement interdits sur le site.
10. Extincteurs d'incendie : ils sont répartis sur le site à plusieurs endroits. Voir sur le plan du Camping.
11. Foresta Lumina?
    a. Si vous y allez… au retour, svp roulez doucement, phares éteints/bas et fermez les portières doucement
    b. Si vous n'y allez pas, merci de votre compréhension… vous y êtes peut-être déjà allé!
12. Cigares, Cigarettes et Cannabis : Permis à condition de respecter ses voisins i.e. attention à la direction des vents car les odeurs pourraient déranger certaines personnes.

Couvre-feu… Gestion des décibels

1. Les radios et haut-parleurs doivent être fermés entre 21h et 8h. Aucun bruit excessif n'est toléré après 21h ou avant 8h afin de respecter la quiétude du site, d'entendre le huard sur le lac et les oiseaux dans la forêt 😊.
2. Entre 8h et 21h, il est normal d'entendre des adultes ou des enfants jouer, discuter et rigoler!
3. Les génératrices sont interdites sur le site, sauf en cas de panne électrique

Animaux permis, à certaines conditions :

1. Bien élevés seulement
2. Les chiens doivent toujours être tenus en laisse « physique ». Les colliers « émetteurs » ne sont pas tolérés
    - En promenade dans le Camping : laisse de 6 pieds maximum
    - Sur votre site : attaché de façon à ce que l'animal ne puisse sortir au-delà des limites de votre site.
3. Tout aboiement dérangeant : Un avertissement est donné puis expulsion si le propriétaire est incapable de gérer l'animal
4. Leurs excréments doivent être ramassés, partout et en tout temps!
5. Tolérance ZERO pour tout comportement potentiellement agressif… Expulsé sans remboursement.
6. Pitbull et Rottweiler strictement interdits
7. Les chiens sont admis dans les Mini-chalets mais sont interdits dans les prêts-à-camper (tentes de style « prospecteur »).

Protégeons notre Planète

Très soucieux de préserver la qualité du bel environnement du Camping, nous demandons à chacun de respecter la faune et la flore qui s'y trouve et de faire le maximum pour réduire son empreinte environnementale

1. Nous incitons à la réduction de production de matières résiduelles, au compostage et recyclage responsable !
2. AUCUNE bouteille d'eau embouteillée (Eska, Aqua-fina, autre…) n'est permise sur le site, la qualité de l'eau de notre puits artésien étant exceptionnelle. Au besoin, nous vendons des gourdes réutilisables. Chaque geste compte pour protéger notre environnement.
3. Utiliser des bonbonnes de propane « remplissable » de préférence (voir liste de fournisseurs). Même les petites bonbonnes vertes sont vendues en mode « remplissable ».
4. Interdiction de laver sa voiture, son motorisé, son VR ou tout autre véhicule.
5. Interdiction de remplir ses réservoirs d'eau pendant son séjour ou à son départ en raison de la capacité limitée du puits artésien. Expulsion automatique sur le champ. L'eau est disponible pour votre séjour seulement. Imaginez la demande d'eau au puits si plusieurs remplissent leur réservoir de 100-200 gallons le dimanche matin…
6. Ne nourrissez jamais les animaux ni les oiseaux avec des graines (sauf les colibris)!
7. Ne ramassez pas le bois sur le terrain, même s'il vous semble mort ou inutile. Les arbres tombés ou buchés ne doivent jamais être mis dans le feu car ils ne sont pas secs même s'ils en ont l'air!
8. Les poubelles (bennes vertes) et les bacs de recyclage (vert-lime) sont situés derrière l'accueil.
9. Seul le papier à mains doit être jeté dans les poubelles des blocs sanitaires car il est compostable et composté.

Plage

1. S'y rendre à pied car il n'y a pas de stationnement disponible à proximité.
2. AUCUN chien sur la plage, même en transition vers une embarcation i.e. kayak, planche ou autre…
3. Accessible de jour seulement et fermée après le coucher du soleil.
4. Baignade sans surveillance.

Violence ou agressivité physique ou verbale

1. Aucune violence verbale n'est tolérée, sur tout le terrain i.e. dans les aires communes et sur les sites individuels.
2. Aucun langage grossier n'est toléré.
3. L'agressivité verbale ou physique envers une personne ou un animal ne donne rien et n'est aucunement tolérée. Expulsion automatique sans remboursement pour séjour écourté.

Éclairage

1. Afin de faire une place optimale aux étoiles tout en assurant la sécurité des lieux, les éclairages sur les véhicules et équipements motorisés ou non, doivent être minimaux et éclairer vers le bas autant que faire se peut.
2. Ne pas laisser de grosses lumières de roulotte la nuit (il y en a certains qui éclatent tout le voisinage. Éclairage discret seulement permis.

Divers

1. Les motos ne doivent circuler que pour se rendre à leur terrain
2. Les feux de « boucane » ne sont pas tolérés (i.e. feux de camp faits avec du mauvais bois) . Ils seront éteints sur le champ! Si vous avez du mal à partir votre feu, il nous fera plaisir de vous aider. Aussi, de petits allume-feu sont en vente à l'Accueil.
3. Les feux de camp ou de cuisson sont permis seulement aux endroits aménagés à cette fin et doivent être sous surveillance constante. Ne jamais s'absenter de son site lorsqu'un feu brûle encore. Prenez soin de bien éteindre le feu avec de l'eau avant de quitter votre site ou d'aller dormir.
4. Ne laisser aucune trace de nourriture à l'extérieur pour éviter d'attirer les animaux (ils ont l'odorat très développé 😉) .
5. L'installation d'une bâche ou d'une corde pour protéger votre tente ou pour sécher des vêtements est permise dans les limites de votre terrain. Celle-ci doit être retirée après son utilisation.
6. La consommation d'alcool est permise, sans excès. Tout abus est passible d'expulsion.
7. Les cordes à linge et les hamacs sont tolérés dans la mesure ou ils ne sont pas nuisibles ou dangereux pour la santé des arbres ou de l'environnement. La Direction se réserve le droit de demander leur retrait si elle le juge nécessaire.
8. Dans les blocs sanitaires, advenant un « dégât », nous apprécions grandement que vous nous avisiez par un coup de fil à l'Accueil.

Kayaks, planches à pagaie, bateaux… embarcations nautiques

1. Doivent impérativement passer par la station de lavage de la Ville
2. Il est possible de louer une place sur les supports à kayaks à la plage. Voir au bureau d'Accueil.
3. En naviguant sur le lac, afin d'en protéger l'environnement, merci de respecter les consignes suivantes et d'éviter les zones ou prolifère le myriophylle en épis
    a. Quitter la rive perpendiculairement.
    b. Naviguer de préférence vers la plage municipale et le Pinacle et éviter la zone sud-est (à droite du Pinacle, vu du Camping).
    c. Ne pas naviguer trop près des berges
    d. Ne jamais naviguer dans une zone ou les herbiers sont à la surface de l'eau. Un coup de pagaie contribuer à répandre ces herbes envahissantes ailleurs dans le lac !
    e. Respecter tout autre consigne affichée ou distribuée par la Municipalité.

Affichage sur les arbres

1. Aucun affichage n'est permis sur les arbres.
2. Il est interdit aussi de piquer/visser/clouer quoi que ce soit dans les arbres.

Prévention des feux de forêt

- AUCUN feu ne doit être laissé sans surveillance et ce, en TOUT temps. Si vous quittez votre site, assurez-vous d'arroser le feu ou les braises dans le pot-à-feu.
- Tous les campeurs, visiteurs, saisonniers et résidents des chalets doivent respecter les consignes/permissions et interdictions relatives aux feux de camp et utilisation d'appareils de cuisson en vigueur au Camping et données par la SOPFEU et la Ville de Coaticook afin de prévenir les incendies de forêt.
- Des stations d'arrosage sont installées à plusieurs endroits sur le terrain et peuvent être repérées sur les plans du Camping.
- En cas de feu non-prévu, même minuscule, vous devez aviser un membre du personnel, sur le terrain ou au bureau d'Accueil.

Consignes pour les réservations

Heures d'arrivée et départ

Voyageurs Camping (sites rustiques, 2 et 3 services) : Arrivée à partir de 14h et avant 21h. Départ avant midi.

Mini-chalets et Prêts-à-camper : Arrivée à partir de 16h et avant 21h. Départ avant 11h.

- Tous les sites, mini-chalets et prêts-à-camper sont comme les billets de spectacle, payables en entier au moment de la réservation.
- Contrairement aux billets de spectacle, votre séjour est 100% remboursable jusqu'à 7 jours avant votre heure d'arrivée prévu (moyennant un petit frais de $10).
- Un séjour minimum de 3 nuits est requis pour les longues fins de semaine (Patriotes, 24 juin, 1er juillet, Fête du Travail et Action de Grâce).
- Cyclistes. Ils sont tjrs les bienvenus.
- Réservation minimum de 2 jours.
- Séjour de 1 jour seulement ? Il est possible de réserver pour 1 journée seulement et ce, 3 jours avant votre date d'arrivée, sous toute réserve de la Direction. Les demandes doivent être faites par téléphone ou par courriel.
- Mini-chalet ou prêt-à-camper (en tente): Un frais de ménage de $25 sera facturé pour un séjour d'une nuitée seulement.
- Les chiens ne sont admis que dans les Mini-chalets et sont interdits dans les prêts-à-camper (tentes de style « prospecteur ») et à la plage. Un frais de ménage de $25 supplémentaire sera facturé.

Politique d'annulation

Pour 2026, le frais de modification/annulation est de $10 sauf pour prolongation de séjour ou ajout d'un site

- Pour un séjour de 7 jours ou moins
  - 7 jours ou moins avant l'heure prévue de votre arrivée : aucun remboursement ou modification.
  - 8 jours ou plus avant l'heure prévue de votre arrivée : remboursement complet, moins le frais de modification
- Pour un séjour de 8 jours ou plus
  - 7 jours ou moins, avant l'heure prévue de votre arrivée : aucun remboursement ou modification.
  - Entre 8 et 21 jours avant l'heure prévue de votre arrivée : remboursement de 50% moins le frais de modification
- Plus de 21 jours avant l'heure prévue de votre arrivée : remboursement complet moins le frais de modification
- Aucun remboursement pour un séjour écourté, peu importe la raison.
- Pour toute annulation, seules les demandes reçues par courriel à info@campingdulaclyster.com seront considérées.
- Une demande laissée sur le répondeur, par texto, Messenger ou par un autre moyen de communication n'est pas considérée comme telle

Un emplacement de camping peut accueillir…

1. Jusqu'à 2 tentes OU un équipement récréatif immatriculé OU une tente et un abri-cuisine (tente sans fond) lorsque les dimensions le permettent

2. Une famille de 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 17 ans et moins OU 4 adultes maximum.
3. Aucune tente permise sur les terrains A, B et C.

Visiteurs

1. Frais de $8 par jour ou $12 par nuit, par personne
2. Un maximum de 4 visiteurs par site par jour !
3. Un visiteur = une personne de + 2 ans

Frais divers

1. Pénalité de retard de 25$ si l'arrivée est après 21h (sauf exception et/ou sans aviser le Camping)
2. 1 seule voiture par terrain. Frais pour voiture supplémentaire de $8/nuit
3. Vidange de roulotte supplémentaire = $20 payable à l'arrivée

Voiture électrique

4. Branchement strictement INTERDIT SUR LES PRISES DU CAMPING. Des bornes sont disponibles au village de Baldwin Mills (plage municipale ou stationnement du Mont Pinacle) à Coaticook, Dixville et Ayer's Cliff.

Règlements spécifiques aux Saisonniers et Chalets

Tous les règlements généraux du camping s'appliquent aux Saisonniers et aux Chalets, en plus de ces règlements spécifiques-ci.

Général

- Toute demande relative à l'amélioration des sites et du camping, aux arbres malades, au chemin ou tout autre sujet ne sera considérée par la Direction que si elle est envoyée par courriel à info@campingdulaclyster.com. La Direction s'engage à en accuser réception dans les 48 heures suivant la réception du courriel. Advenant une urgence, une personne de l'équipe de gestion doit être informée en personne ou au téléphone.
- Le bois à feu de camp (bûches) doit être acheté du camping seulement (aucune livraison de l'extérieur permise)
- Les hommes ne doivent pas se promener torse nu sur le camping. Les femmes ne doivent pas se promener en maillot de bain sur le camping.

Aménagement

1. L'aménagement des sites doit être respectueux de l'environnement,
2. Une autorisation est requise avant tout aménagement et coupe d'arbres.
3. Toutes les constructions et aménagements doivent respectés les normes du Code du Bâtiment du Québec. Ce dernier précise, **entre autres et de façon non exhaustive**, que
    1. La pose d'un garde-corps est exigée pour tout balcon se trouvant à plus de 61 cm (2 pi) du sol, et ce garde-corps doit mesurer au moins 36 pouces. Si le balcon est situé à 1,83 m (6 pieds) ou plus du sol, le garde-corps doit faire au moins 91,5 cm (42 po).
    2. Si le garde-corps est une rampe composée de barreaux d'aluminium, de bois ou de PVC, ils ne doivent pas comporter d'espacements permettant le passage d'une sphère de 10cm (4po) de diamètre.
    3. Une main courante est exigée pour un escalier de plus de 3 contremarches
4. Le terrain et les véhicules doivent être propres et bien aménagés en tout temps et ne doivent jamais avoir l'air abandonné!
5. Les bâches bleues sont interdites.
6. L'ajout de toit ou de toile sur les cabanons ou les roulottes est interdit (sauf pour l'hivernisation)
7. Aucun affichage ou panneau sur les arbres. Ne rien accrocher/visser/clouer aux arbres (déco, clochettes etc).. le site doit être le plus « naturel » possible…_ Toute installation doit être préapprouvée.
8. Aucune roulotte de plus que 10 ans, sauf lorsqu'approuvés par la Direction.
9. L'installation de coupole de tout genre doit être préapprouvée
10. Les spas et saunas ne sont pas permis pour des raisons de consommation d'eau et d'intimité
11. Les branchements aux égouts et à l'aqueduc sont sous la responsabilité du saisonnier
12. Aucune structure attachée aux roulottes, sauf un auvent fixé à celle-ci n'est permise
13. Un seul autre bâtiment, en plus de la roulotte, n'est autorisé sur le site. Ex. 1 roulotte + 2 cabanons sont interdits.
14. Aucune tente n'est permise sur les terrains. Si vous avez besoin d'un terrain pour vos visiteurs, vous devez d'abord réserver un site sur le camping. Advenant que le camping soit complet, et seulement dans ces cas, une permission spéciale pourrait être accordée pour mettre une tente, et son véhicule, sur votre terrain, en payant un frais de $30 par jour et ce, pour 2 personnes et un maximum de 3 jours.
15. La tonte de gazon est la responsabilité du Camping. Au besoin, elle est autorisée sur semaine seulement.

Gestion des matières résiduelles (recyclage, verre, compost, déchets)

1. La gestion des matières résiduelles vise à réduire l'enfouissement proprement dit. Des bennes dédiées au recyclage sont situées près de l'Accueil
2. Un système de compostage est en voie d'être implanté et sa réussite dépendra grandement de la discipline des utilisateurs et des mécanismes en place par le Camping pour les faire respecter 😊.
3. D'ici à ce que les bennes soient en place, nous vous rappelons ces règles de base :
    1. Seul les déchets domestiques doivent être mis dans les bennes
    2. Les boites doivent être défaites et les emballages réduits à **leur plus simple expression**
    3. Les gros objets encombrants (chaise, bbq, sac de golf etc…) ne doivent pas être déposés dans les bennes mais doivent être apportés directement, par vous-même, au centre de tri de la MRC
    4. Tous les déchets doivent être mis en sac
    5. Aucun recyclage ne doit être mis en sac
    6. Il est strictement défendu de jeter des sacs de feuilles mortes dans les bennes… jetez-les feuilles mortes dans la forêt, là où elles appartiennent!

Recyclage – Règle d'OR

1. Tous les items doivent être déposés séparément dans les bennes
2. Les bouteilles de plastique et boîtes de carton doivent être écrasées pour réduire leur volume
3. Les cannettes d'aluminium doivent être déposées dans les boites Consignaction à cet effet
4. Bouteilles de bière ou autres bouteilles consignées: ne PAS les mettre dans les bennes mais les rapporter soi-même au magasin.

Visiteurs

1. Un max de 4 personnes à la fois est permis. Une autorisation doit être demandée lorsqu'un plus grand rassemblement est souhaité.
2. Les signataires du contrat (ie. 2 personnes) doivent être présents en tout temps lorsqu'il y a des visiteurs.
3. Aucune location/sous-location de son site ou de sa roulotte permise.

Rabais accordés sur les locations de Mini-chalets et prêts-à-camper

1. Un rabais de 10% est accordé aux parents et ami(e)s des saisonniers et des propriétaires de chalet lorsque les réservations sont faites à leur nom pour un site de Camping.
2. Un rabais de 15% est accordé aux parents et ami(e)s des saisonniers et des propriétaires de chalet pour un séjour en mini-chalet ou prêt-à-camper.
3. Les réservations doivent être faites au tél ou en personne avec le personnel du Camping.

Règlements spécifiques aux Saisonniers

1. Visiteurs : toute personne qui n'est pas sur le contrat (liste de 6 personnes) doit toujours s'arrêter à l'Accueil, s'identifier et payer le frais pour visiteur.
2. Les saisonniers et leurs visiteurs doivent utiliser leurs installations sanitaires et non pas celles du camping.
3. Aucune affiche « à vendre » permise sur le terrain, sur les roulottes ou à l'intérieur de celle-ci et dirigée vers l'extérieur, que ce soit pour des produits, des services ou la roulotte proprement dite.
4. Aucune sollicitation permise (vente de produits ou services)
5. Lavage de voiture ou autre véhicule strictement interdit
6. Lavage de roulotte permis au printemps et à l'automne seulement avec autorisation.
7. L'eau étant une denrée des plus précieuses, sa consommation doit être gérée très consciencieusement
8. Toute violence verbale, physique ou psychologique envers les personnes ou les animaux est passible d'expulsion spontanée.
9. La politesse est de mise en tout temps avec tout le personnel. Bien que vous soyez ici depuis des années, un(e) employé(e) pourrait ne pas vous reconnaitre. Nous vous rappelons qu'il y a souvent quelques centaines de personnes sur le Camping en même temps!
10. Aucune construction ou bruit excessif les fins de semaine et pendant la haute saison i.e. du 24 juin jusqu'à la fête du Travail.
11. La location ou la sous-location de sa roulotte ou de son site est strictement interdite
12. Les voitures doivent afficher clairement leur vignette du camping en passant devant l'Accueil.
13. Les voitures + celles de ses visiteurs doivent être garées sur son terrain et ne pas empiéter sur celui de ses voisins.
14. Les éclairages doivent être discrets, éclairer le sol et, le plus possible, respecter les recommandations de la « Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic »
15. Seul un rond de feu est inclus avec la location du site.
16. Chacun doit favoriser une communication transparente avec l'équipe de gestion et d'entretien du Camping. L'informer rapidement si quelque chose ne va pas et demander plutôt que de « supposer » 😊 .
17. Un espace sur les supports à kayaks/planches à pagaie peut être loué moyennant un léger supplément.

Règlements spécifiques aux Chalets (devant l'Accueil)

1. Les chalets ne peuvent être habités plus de 6 mois/année cumulatifs, (total des journées dans une année calendrier).
2. Les toilettes doivent être des modèles de toilettes à faible débit de consommation d'eau, soit à 4,8 l/chasse.
3. La Location court-terme à des tiers (via AirBnB, Chaletsalouer.com, WeChalet.com ou autre…) est permise à condition que tous les règlements en vigueur soient respectés par les locataires temporaires.
4. Il est impératif de détenir un numéro d'établissement valide pour faire la location court-terme (no CITQ).
5. Un frais supplémentaire est ajouté pour les chalets qui font de la location court-terme.
6. Le propriétaire du chalet est responsable de faire respecter les règlements du camping par ses locataires.
7. En TOUT temps, les propriétaires et leurs locataires doivent impérativement s'arrêter et s'identifier au bureau d'accueil.

Merci de l'attention que vous porterez à ce petit guide du « vivre ensemble ».

N'hésitez surtout pas à communiquer avec nous pour toute question ou demande concernant la vie au Camping du lac Lyster. Notre objectif est qu'elle soit des plus agréables pour toutes et tous, dans le plus grand respect de l'Environnement, de la faune et la flore qui le constituent.

Cette version peut évoluer sans préavis mais l'essence en demeurera le même.

Cordialement

France et l'heureuse équipe du Camping du lac Lyster
Info@Campingdulaclyster.com
819-345-3787